

Évaluations CP et CE1

Le SNUipp a demandé à ne pas faire passer les évaluations CP et CE1 qui génèrent des situations anxiogènes. Des adaptations et des aménagements ont été mis en place afin d'éviter de mettre les élèves en situation d'échec, ce qui rend ces évaluations de fait caduques.

Demande a été faite au Ministre de renoncer à sa conception algorithmique de l'enfant et de redonner la main aux équipes pédagogiques.

Les bégaiements du système informatique amplifient le temps nécessaire à la saisie qui dépasse largement les 5 heures d'APC allouées. Qu'en sera-t-il du temps de restitution aux familles ?

Pour s'attaquer aux inégalités sociales et faire réussir tous les élèves, les enseignants ont besoin d'une baisse des effectifs dans toutes les classes, d'une augmentation de moyens (remplaçants, Rased, AESH...) et d'une vraie formation.

L'école de la confiance n'est qu'un mirage, les enseignants et leurs représentants n'en sont pas dupes.

Pas de supérieur hiérarchique à l'école

Une nouvelle fois l'annonce s'est faite dans les médias alors que l'agenda social prévoit des discussions sur cette question en 2019. Ceci n'est pas acceptable!

Ce nouveau statut entraînerait:

- Regroupement d'écoles autour du collège avec tutelle hiérarchique de la-du principal-e ;
- Recrutement par concours des future-es directeur-trices dans les écoles de 10 classes ou plus ;
- Fusion d'écoles pour arriver à 10 classes ou plus ;
- Déplacement de classes élémentaires CM1 et CM2 dans le collège.

Il en résulterait:

- Une menace sur l'existence même de l'école maternelle et plus largement une perte de l'identité du 1er degré;
- Une réduction du nombre d'écoles et le développement d'écoles à taille inhumaine;
- Un renforcement du poids des collectivités territoriales dans le fonctionnement des écoles et des inégalités entre les écoles;
- Une remise en question de la place spécifique du conseil des maîtres et de l'ensemble des relations entre les personnels;
- Une possible remise en cause du statut des PE fonctionnaires d'État. Il attaquerait la place spécifique du conseil des maîtres et l'ensemble des relations entre les personnels.

Toutes les modalités de mobilisation seront données sur notre blog:

10.snuipp.fr

Et sur notre page Facebook:

<https://www.facebook.com/SNUipp-FSU-Aube-350614102052826/>

JOURNÉE NATIONALE DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE LE 5 FÉVRIER

Il est temps de dire STOP à la casse !

Les politiques libérales menées depuis de nombreuses années et accentuées par l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron ont provoqué l'émergence du mouvement social des « Gilets jaunes » qui se poursuit en ce début d'année.

L'évolution des revendications et leur structuration autour des problèmes de pouvoir d'achat, de justice fiscale et sociale, de meilleure répartition des richesses, d'accès aux services publics, ainsi que celle d'une démocratie plus active, rejoignent celles du SNUipp et de la FSU. Il reste des différences sur des questions de société et les moyens de financer la dépense publique.

Les réponses apportées par le gouvernement sont largement insuffisantes, voire contestables sur le pouvoir d'achat. De plus, elles seront financées par le budget de l'Etat, sans aucun retour à une véritable justice fiscale.

Le SNUipp-FSU condamne la répression qui vise ce mouvement social et celui des lycéen-nes.

Il dénonce l'exercice parfois arbitraire et excessif du pouvoir à l'encontre des manifestant-es et demande l'arrêt des poursuites injustifiées. Il condamne aussi le projet de mise en place d'un nouveau fichier de manifestants qui représenterait une atteinte insupportable et antidémocratique à la liberté de manifester.

C'est cette logique répressive qui conduit aujourd'hui le gouvernement à empêcher les enseignants de s'exprimer librement en leur imposant un devoir de réserve. En faire l'article premier de la nouvelle loi sur l'école de la confiance, c'est dire toute la confiance accordée aux enseignants !

Le grand débat, imaginé par le Président pour sortir de la crise, est un leurre dont les conclusions sont en partie rédigées, le gouvernement ayant annoncé qu'il ne reviendrait pas sur les fondamentaux de sa politique.

Nous l'avons compris, la fonction publique reste une charge plutôt qu'un investissement pour une société meilleure! Les services publics, déjà largement dégradés vont connaître de nouvelles régressions au motif d'une soi disant « modernisation nécessaire ».

Une large partie de la population n'en peut plus et il est temps de faire bouger les consciences!

C'est dans ce contexte d'instabilité et de fracture sociales qu'il est plus que temps de s'unir et d'agir!

C'est pourquoi les organisations syndicales appellent à une mobilisation nationale des secteurs publics et privés le 5 février prochain pour peser sur d'autres issues que celles portées par le grand débat national! (déclaration d'intention de faire grève à déposer avant le 1er février minuit)



Ecole inclusive et PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé):

Notre ministre instrumentalise une idée humaniste dans le but d'économiser des moyens. C'est ce que sous-entend l'idée de déplacer "le focus de la compensation" jusqu'ici portée par l'état « vers celui de l'organisation pédagogique » autrement dit supportée par l'école et l'établissement. Même objectif derrière les PIAL et la mutualisation des AESH transformant les AESHi en AESHm. L'objectif annoncé est que 80% des unités d'enseignement d'IME et d'ITEP soient localisées en milieu ordinaire à l'horizon 2020 et bien entendu sans les moyens qui vont avec.

Par exemple dans l'Aube, nous avons deux Unités d'Enseignement externalisées:

- une classe de Chanteloup dans une école de Ste Savine
- une classe d'ITEP dans une école de Troyes

Même si les établissements spécialisés détachent des éducateurs, les élèves ne sont pas comptabilisés pour la carte scolaire et ces classes ne comptent pas pour la décharge de direction.

Réforme de la formation : un projet inquiétant

- **Pré-recrutements dès la L2 avec mise en responsabilité** des étudiants pour des missions de remplacement. Ce serait un vivier de remplacement à bas coût. Après ce pré-recrutement et la formation de deux ans seuls la moitié des reçus seront titularisés, l'autre moitié devenant des contractuels+ puisque formés ; autrement dit la formation initiale deviendrait une fabrique d'emplois précaires;
- **Appauvrissement de la formation initiale aux « fondamentaux »**; les autres éléments de formation devraient être reportés sur la formation continue en T1 et plus;
- **Formation sous tutelle** : un cahier des charges élaboré par le rectorat, des directeurs d'ESPE nommés, un pilotage des ESPE par les évaluations. De plus, les PEMF et les enseignants chercheurs ne seraient sollicités que ponctuellement en fonction des besoins

Mouvement :

Des décisions technocratiques qui COMMANDENT (terme employé par le ministre) de réviser le fonctionnement dans l'urgence la plus totale. L'utilisation d'une nouvelle application est programmée dans l'urgence la plus totale dès 2019. Or les personnels ne sont pas encore formés, on ne sait pas si les éléments du barème aubois pourront y être pris en compte : il faudra peut-être donc les revoir. Dans le département, la saisie était prévue avant les vacances de printemps. Si le ministère persiste, toutes les opérations devront être recueillies (saisie, CAPD). Le ministère voulant imposer 30 vœux minimum et un vœu large au personnels ayant obligation de participer, il serait possible d'imposer des « vœux » aux candidats.

Notre ministre se lâche et reforme tous azimuts!
Et sans négociation, ni même concertation; dans une ambiance de régiment: resterons-nous au GARDE A VOUS?

STOP

Grève intersyndicale et interprofessionnelle le 5 février



Carte scolaire en trompe l'œil :

2325 créations d'emplois dans le primaire annoncées à grand renfort de discours. 0 pour l'académie de Reims qui continue de perdre des élèves, et après ré-équilibre entre les départements, 5 postes pour l'Aube. Aucun poste prévu pour l'obligation scolaire à 3 ans alors que dans l'Aube cela représenterait 300 à 400 élèves en + en maternelle.

La volonté académique de faire disparaître les SEGPA. Au seul regard de la moyenne nationale, notre académie aurait trop de SEGPA. Alors qu'une étude sérieuse prenant en compte toutes les dimensions nécessaires (conditions sociales, territoriales, couverture santé, conditions de réussite...) a été promise et encore jamais présentée, les décisions sont prises sans concertation : fermeture de structures (Arcis/Aube en 2018, Aix-en-Othe programmée en 2019) qui induit la scolarisation en milieu ordinaire, disparition de la 6ème SEGPA sous prétexte de 6ème inclusive en négation du texte de 2015, décisions de non orientation vers la SEGPA par utilisation de motifs divers dont, par ex., un taux de réussite supérieur à 50% aux évaluations CE1, supprimons donc les CE2, et CM pour faire des économies!!!... Des CP/CE1 à 12 annoncés par le ministre, sans texte, ce qui amène notre rectrice à dire que jusqu'à 15...

Dans notre département, 35 postes auraient permis d'abaisser les effectifs dans toutes les classes à 20 en éducation prioritaire et 25 ailleurs.

Mais aussi

Évaluations CP et CE1

Fonctionnement et direction d'école

Suppression du CNESCO

Suppression des CIO

Réforme du BAC ...

Des projets qui se font sans voire contre les personnels par des décisions autoritaires qui nient la confiance si largement déclarée. Pour nous, la démocratie et le dialogue social imposent débats et échanges contradictoires.

Réforme de vos droits à être représentés:

Le gouvernement a un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique.

Il envisage une **disparition des CHSCT** en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrira la porte au non respect par l'employeur public de ses obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de **supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP** en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élus des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger de l'arbitraire de la hiérarchie ou des erreurs de l'administration.